

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25-03-2024

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara,
Echevins ;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A.,
DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,

Conseillers

et N. BAUDUIN, Directrice générale.

Objet : Situation de caisse du 31-12-2023

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le code de démocratie locale et de décentralisation art. L 1124-42;

Considérant qu'un procès-verbal de situation de caisse est dressé trimestriellement ;

Considérant la vérification de l'encaisse à laquelle il a été procédé par le membre du collège désigné à cette fin ;

Considérant qu'aucune observation n'a été adressée ni par le membre du collège ni par le directeur financier ;

DÉCIDE,

Article 1 : De prendre acte du procès-verbal de la situation de caisse pour un montant de 6.068.291,09 €

Article 2 : De transmettre copie de la présente résolution pour information, disposition ou exécution:

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

-
La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

N. BAUDUIN.

P. WACQUIER